

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRIC DE QUÉBEC**  
**N° : 200-11-028614-231**

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS  
SÉQUESTRE DE :**

**9442-7416 QUÉBEC INC.**

Débitrice

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Séquestre

-et-

**FONDS DE FINANCEMENT  
D'ENTREPRISES FIERA FP, S.E.C.,**  
laquelle agit par son commandité  
COMMANDITÉ FONDS DE FINANCEMENT  
D'ENTREPRISES FIERA FP INC. personne  
morale ayant son siège au 1699, boul. Le  
Corbusier, Laval, province de Québec, H7S  
1Z3

Créancière / Appelante

---

**REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE RÉVISION OU DE REJET DU SÉQUESTRE À  
L'ENDROIT DE LA CRÉANCIÈRE / APPELANTE FONDS DE FINANCEMENT  
D'ENTREPRISES FIERA FP, S.E.C ET DEMANDE DE PERMISSION DE LA  
CRÉANCIÈRE / APPELANTE DE MODIFIER SA PREUVE DE RÉCLAMATION  
RELATIVEMENT AU PROJET ENTREPÔT KEPLER**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN  
CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE  
QUÉBEC, LA CRÉANCIÈRE / APPELANTE SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE  
QUI SUIT :**

**I. INTRODUCTION**

1. Le 16 octobre 2023, le Tribunal a rendu une Ordonnance visant notamment la mise en place d'un processus de traitement des réclamations à l'égard de la Débitrice (l'« **Ordonnance** ») ;
2. La Créancière / Appelante Fonds de financement d'entreprises Fiera FP, S.E.C., qui agit pour son commandité Fonds de financement d'entreprises Fiera FP inc.

(« **Fiera** ») est une créancière garantie et fondée de pouvoir de Millénum Construction inc. (« **Millénum** ») aux termes d'actes d'hypothèques mobilières publiées aux Registres des droits personnels et réels mobiliers sous les numéros 20-0220254-0001 et 21-0723404-0001, grevant l'universalité des biens meubles de Millénum (les « **Garanties** »);

3. Fiera a publié, en date du 2 mai 2023, un Retrait de percevoir les sommes aux termes des Garanties sous le numéro 23-0506231-0001;
4. En conséquence de ce qui précède et conformément aux conclusions de l'Ordonnance, le 3 novembre 2023, Fiera a déposé sa preuve de réclamation à titre de créancière détentrice d'une hypothèque légale de la construction auprès du Séquestre en lien à des travaux impayés pour la fourniture de la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires aux travaux sur l'immeuble appartenant à 9442-7416 Québec Inc., soit pour le projet Entrepôt Kepler (le « **Projet** »);
5. La preuve de réclamation produite par Fiera fait état d'une réclamation garantie de 2 349 069,00\$, le tout, tel qu'il appert d'une copie de la preuve de réclamation datées du 3 novembre 2023, communiquée comme **Pièce R-1** ;
6. Aux termes d'un Avis de révision ou de rejet daté du 4 mars 2024 mais transmise à Fiera par courriel le 5 mars 2024, le Séquestre a informé Fiera qu'il refusait en totalité sa preuve de réclamation, pièce R-1, tel qu'il appert d'une copie de l'Avis de révision ou de rejet communiquée en liasse, **Pièce R-2** ;

## **II. LES MOTIFS DE REJET ÉNONCÉS PAR LE SÉQUESTRE**

7. Le Séquestre refuse de reconnaître la réclamation de Fiera pour le Projet pour les motifs suivants :
  - a) Aucune pièce justificative n'a été fournie au soutien de la Réclamation produite par Fiera;
  - b) Aucune somme n'est due à Millénum par la Débitrice à la suite de transactions intervenues entre Millénum, la Débitrice et Société de placements Huot Inc.;

## **III. MODIFICATION DE SA RÉCLAMATION**

8. Fiera porte en appel la décision du séquestre suivant son avis de rejet (pièce R-2) et demande à cette Honorable Cour la permission de modifier sa preuve de réclamation (pièce R-1) afin de réduire le montant réclamé;
9. Fiera avait inclus dans ses preuves de réclamation les créances des sous-traitants impliqués pour le Projet;
10. Aux termes de la présente requête et demande de permission de modifier sa preuve de réclamation pour le Projet, Fiera requiert l'autorisation de cette Honorable Cour afin de modifier et réduire le montant de sa réclamation à la

somme de 320 979,00\$, représentant les frais d'administration et de gestion pour le Projet;

11. Fiera est fondée de demander que sa preuve de réclamation soit modifiée afin que sa réclamation garantie soit réduite à la somme de 320 979,00\$ en plus des taxes applicables, conformément à sa Preuve de réclamation modifiée produite au soutien des présentes comme **pièce R-3**;

#### **IV. PIÈCES JUSTIFICATIVES**

12. Le ou vers le 31 juillet 2022, Millénum transmet à la Débitrice, la facture #4481 dans laquelle la somme de 320 979,00\$ plus taxes est identifiée comme le montant payable lors de la complétion des travaux à titre d'administration et le profit, conformément aux ententes intervenues entre les parties, le tout tel qu'il appert de la facture #4481 datée du 31 juillet 2022 et communiquée au soutien des présentes comme **pièce R-4**;
13. Tel qu'il appert de la facture #4481 (pièce R-4), Fiera aux droits de Millénum est en droit de réclamer la somme de 320 979,00\$ en plus des taxes, au moment de la finalisation du Projet;
14. Le Projet étant complété, Fiera est en droit de réclamer la totalité de cette somme;

#### **V. TRANSACTIONS INTERVENUES ENTRE MILLÉNUM, LA DÉBITRICE ET SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS HUOT INC.**

15. Au soutien du rejet de la preuve de réclamation de Fiera, le Séquestre allègue que des montants réclamés par celle-ci auraient été payés suivant des transactions intervenues entre Millénum, la Débitrice et Société de placements Huot Inc.;
16. Le Séquestre ne produit aucun document ou relevé afin d'appuyer ses prétentions;
17. Fiera nie catégoriquement cette allégation du Séquestre;

#### **VI. CONCLUSION**

18. Fiera soumet au Tribunal que l'Avis de rejet ou de révision est non fondé et que la décision du Séquestre doit être infirmée de façon à établir la réclamation de Fiera à la somme totale de **320 979,00\$ plus taxes applicables**;
19. La présente requête en appel l'avis de révision ou de rejet du Séquestre à l'endroit de la créancière / appelante Fiera et demande de permission de la créancière / appelante de modifier sa preuve de réclamation est bien fondée en fait et en droit.

#### **POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la *Requête en appel de l'avis de révision ou de rejet du Séquestre à l'endroit de la créancière / appelante Fonds de financement d'entreprises Fiera FP,*

*S.E.C et demande de permission de la créancière / appelante de modifier sa preuve de réclamation relativement au projet Entrepôt Kepler;*

**PERMETTRE ET ACCUEILLIR** la Preuve de réclamation modifiée de la Créancière / appelante Fonds de financement d'entreprises Fiera FP, S.E.C. relativement au projet Entrepôt Kepler;

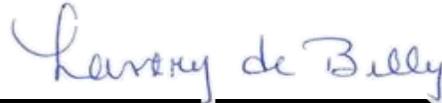
**ACCUEILLIR L'APPEL ET RECTIFIER** la décision du Séquestre du 4 mars 2024 dans son *Avis de révision ou de rejet* rejetant en totalité la preuve de réclamation de la Créancière / Appelante Fiera afin de la rectifier au montant de 320 979,00\$ plus taxes applicables;

**DÉCLARER** bonne et valable l'hypothèque légale de la construction détenue par la Créancière / appelante sur le lot 1 532 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec pour la somme de 320 979,00\$ en plus des taxes applicables;

**DÉCLARER** que la créance de Fonds de financement d'entreprises Fiera FP, S.E.C. relativement au projet Entrepôt Kepler est de 320 979,00\$ plus taxes applicables;

**LE TOUT** avec frais de justice.

Québec, le 15 mars 2024



---

**LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L.**

Me Simon Clément / Me Jean Legault

925, Grande Allée Ouest, bureau 500

Québec (Québec) G1S 1C1

Téléphone : 418 266-3087

Télécopieur : 418 688-3458

Courriel : [sclement@lavery.ca](mailto:sclement@lavery.ca) / [jlegault@lavery.ca](mailto:jlegault@lavery.ca)

Notifications : [notifications-que@lavery.ca](mailto:notifications-que@lavery.ca)

[notifications-mtl@lavery.ca](mailto:notifications-mtl@lavery.ca)

Notre dossier : 142776-00001

Avocats de la Requérante – Appelante **FONDS DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA FP, S.E.C.**, laquelle agit par son commandité **COMMANDITÉ FONDS DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA FP INC.**

---

## INVENTAIRE DES PIÈCES AU SOUTIEN DE LA REQUÊTE EN APPEL

---

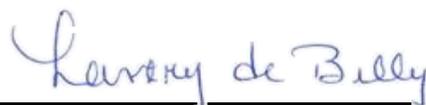
**Pièce R-1 :** Preuve de réclamation datée du 3 novembre 2023;

**Pièce R-2 :** Avis de révision ou de rejet daté du 4 mars 2024;

**Pièce R-3 :** Preuve de réclamation modifiée du 15 mars 2024;

**Pièce R-4 :** Facture #4481.

Québec, le 15 mars 2024



---

**LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L.**

Me Simon Clément / Me Jean Legault

925, Grande Allée Ouest, bureau 500

Québec (Québec) G1S 1C1

Téléphone : 418 266-3087

Télécopieur : 418 688-3458

Courriel : [sclement@lavery.ca](mailto:sclement@lavery.ca) / [jlegault@lavery.ca](mailto:jlegault@lavery.ca)

Notifications : [notifications-que@lavery.ca](mailto:notifications-que@lavery.ca)

[notifications-mtl@lavery.ca](mailto:notifications-mtl@lavery.ca)

Notre dossier : 142776-00001

Avocats de la Requérante – Appelante **FONDS DE**

**FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA FP,**

**S.E.C.**, laquelle agit par son commandité

COMMANDITÉ FONDS DE FINANCEMENT

D'ENTREPRISES FIERA FP INC.

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

### Destinataires:

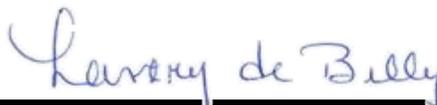
9442-7416 QUÉBEC INC.

LISTE DE NOTIFICATION

**PRENEZ AVIS** que la présente *Requête en appel de l'avis de révision ou de rejet du Séquestre à l'endroit de la créancière / appelante Fonds de financement d'entreprises Fiera FP, S.E.C et demande de permission de la créancière / appelante de modifier sa preuve de réclamation relativement au projet Entrepôt Kepler* sera présentée pour adjudication devant l'un des Juges siégeant en Cour supérieure, en matière de faillite et d'insolvabilité, du district judiciaire de Québec, à une date qu'il lui plaira de fixer.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Québec, le 15 mars 2024



---

**LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L.**

Me Simon Clément / Me Jean Legault

925, Grande Allée Ouest, bureau 500

Québec (Québec) G1S 1C1

Téléphone : 418 266-3087

Télécopieur : 418 688-3458

Courriel : [sclement@lavery.ca](mailto:sclement@lavery.ca) / [jlegault@lavery.ca](mailto:jlegault@lavery.ca)

Notifications : [notifications-que@lavery.ca](mailto:notifications-que@lavery.ca)

[notifications-mtl@lavery.ca](mailto:notifications-mtl@lavery.ca)

Notre dossier : 142776-00001

Avocats de la Requérante – Appelante **FONDS DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA FP, S.E.C.**, laquelle agit par son commandité **COMMANDITÉ FONDS DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA FP INC.**

---

## AFFIDAVIT OF RUSSELL W. FRENCH

---

I, the undersigned, Mr Russell French, having my professional domicile at 200 Bay Street, Suite 3800, South Tower, Toronto (Ontario), M5J 2J1 declare that:

1. I am the authorized representative of Fonds de Financement d'entreprises Fiera FP inc.;
2. All the facts alleged in this proceeding are true.

And I have signed in Toronto on  
March 15, 2024.

DocuSigned by:



6165962494EA41B...

**RUSSELL W. FRENCH**

Sworn before me in Quebec on  
March 15, 2024 by  
videoconference.

DocuSigned by:



Commissioner for oaths for the Province  
of Quebec and outside Quebec



N° : 200-11-028614-231

---

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
DISTRICT DE QUÉBEC

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE  
DE :**

**9442-7416 QUÉBEC INC.**

Débitrice

-et-

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Séquestre

-et-

**FONDS DE FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA  
FP, S.E.C**

Requérante – Appelante

---

**REQUÊTE EN APPEL DE L'AVIS DE RÉVISION OU  
DE REJET DU SÉQUESTRE À L'ENDROIT DE LA  
CRÉANCIÈRE / APPELANTE FONDS DE  
FINANCEMENT D'ENTREPRISES FIERA FP, S.E.C  
ET DEMANDE DE PERMISSION DE LA  
CRÉANCIÈRE / APPELANTE DE MODIFIER SA  
PREUVE DE RÉCLAMATION RELATIVEMENT AU  
PROJET ENTREPÔT KEPLER**

---

BG0108 / Casier 3

N/D : 142776-00001

Me Simon Clément ([sclement@lavery.ca](mailto:sclement@lavery.ca))

Me Jean Legault ([jlegault@lavery.ca](mailto:jlegault@lavery.ca))

**LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.**

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
BUREAU 500, 925, GRANDE ALLÉE OUEST, QUÉBEC (QUÉBEC) G1S 1C1  
TÉLÉPHONE : 418 688-5000 TÉLÉCOPIEUR : 418 688-3458  
NOTIFICATIONS PAR COURRIEL: NOTIFICATIONS-QUE@LAVERY.CA  
lavery.ca

The logo for Lavery, featuring a green horizontal line followed by the word "Lavery" in a bold, dark blue sans-serif font.